

Compte rendu de la séance du 04 avril 2017

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : GIROUX Jocelyne

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Madame Jennifer PALMER, Madame Hélène WEIDIG, Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Excusés : Jean-Paul LOUMEAU

Absents :

Réprésentés :

Monsieur Jean-Paul LOUMEAU par Madame Jocelyne GIROUX

Ordre du jour:

- 1) Vote du Compte de Gestion 2016
- 2) Vote du Compte Administratif 2016
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des taxes 2017
- 5) Vote du Budget Primitif 2017
- 6) Choix du fournisseur pour entretien voirie verte
- 7) Indice de l'indemnité des élus
- 8) Point sur les travaux de la salle polyvalente
- 9) Questions diverses

Vote du Compte de Gestion 2016 (DE 2017 011)

Le Conseil Municipal de la commune de DOULEZON, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de Christian BOURDIER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2016**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° : Statuant sur l'exécution du budget **de l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2016**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Compte Administratif 2016 (DE 2017 012)

Le conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif 2016, dressé par Monsieur le Maire, Christian BOURDIER, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Monsieur le Maire se retire et donne la présidence à William NAFZIGER, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal:

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	TOTAL
Résultats 2016	185 778.29€	231 631 .20€	+ 45 852.91€
Résultats reportés	0€	107 667.29€	+ 107 667.29€
Résultat clôture	185 778.29€	339 298.49€	+ 153 520.20€

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	TOTAL
Résultats 2016	327 247.71€	128 477.29€	- 198 770.42€
Résultats reportés	0€	121 481.07€	+ 121 481.07€
Résultat clôture	327 247.71€	249 958.36€	- 77 289.35€

Résultats cumulés des deux sections :

$153\,520.20 - 77\,289.35 = 76\,230.85€$

Intégration du R002 du CCAS suite à sa dissolution:

$76\,230.85 + 743.46 = 76\,974.31€$

Constations restes à réaliser 2016 section investissement :

Recettes : 0€

Dépenses : 26 000€

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat (DE 2017 013)

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice DECIDE:

1) Sur la détermination du résultat d'exploitation (section de fonctionnement) :

2015 (R002)	2016	Résultat cumulé
107 667.29€	45 852.91€	153 520.20€

2) Sur le besoin réel de financement :

2015 (R001)	2016	Résultat cumulé
121 481.07€	- 198 770.42€	- 77 289.35€

Restes à réaliser dépenses : 26 000€

Restes à réaliser recettes : 0€

Besoin de financement : 103 289.35€

3) Sur l'affectation du résultat :

Excédent de capitalisation (1068) : 103 289.35€

Report section de fonctionnement (R002) : 50 230.85€

Report section d'investissement (D001) : - 77 289.30€

Vote du taux des taxes 2017 (DE 2017 014)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes voté en 2016 :

- Taxe foncière bâti : 17.93%
- Taxe foncière non bâti : 60.82%
- Taxe d'habitation : 14.70%

Il propose, pour l'année 2017, d'augmenter de 1.2% chaque taxe.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A 7 pour,
A 2 contre,
A 1 abstention,

VOTE le taux des taxes comme suit, pour l'année 2017 :

- Taxe foncière bâti : 18.15%
- Taxe foncière non bâti : 61.55%
- Taxe d'habitation : 14.88%
-

Cette décision est valable pour 2017, il n'y aura pas d'augmentation en 2018. Certains membres du conseil préfèrent qu'il y ait une augmentation une année sur deux.

Vote du Budget Primitif 2017 (DE 2017 015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif de l'année 2017 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses : 263 194.85€
- Section de fonctionnement recettes : 263 194.85€
- Section d'investissement dépenses : 923 164.20€
- Section d'investissement recettes : 923 164.20€

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

Entretien de la voirie verte (DE 2017 016)

Monsieur le Maire informe qu'il faut se prononcer sur le choix du prestataire de service qui va entretenir la voirie verte.

Monsieur MALLEMANCHE, qui s'en occupait jusque là, a cessé son activité.

Monsieur le Maire propose 2 devis:

- Romain JULIEN: 4 976€ HT, soit 5 917.20€ TTC pour 12.44 km de linéaire

- Mickaël BIGLIARDI: 5 320€ HT, soit 6 384€ TTC pour 14km de linéaire

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

CHOISIT l'entrepreneur Romain JULIEN pour l'entretien de la voirie verte.

DIT que le montant du devis est de 4 976€ HT, soit 5 971.20€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Objet: Indice brut terminal de la fonction publique pour les élus DE 2017 018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut prendre une nouvelle délibération s'agissant des indemnités de fonction des élus de la commune.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que les indemnités de fonction des élus sont en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Le Maire, Christian BOURDIER : 17% de l'indice brut terminal
- Le 1^{er} adjoint, Jocelyne GIROUX : 6.6% de l'indice brut terminal
- Le 2^{ème} adjoint, Patricia BOUTY : 6.6% de l'indice brut terminal
- Le 3^{ème} adjoint, William NAFZIGER: 6.6% de l'indice brut terminal
-

Le Maire, Christian BOURDIER

le Conseil Municipal